



Assurance vie avec participation

PATRIMOINE BONIFIÉ
CROISSANCE ACCÉLÉRÉE
PAR PAYABLE 5 ANS



Desjardins

Assurances

Vie • Santé • Retraite





Choisir Desjardins Assurances

C'est aussi choisir le Mouvement Desjardins, 1^{er} groupe financier coopératif au Canada¹, qui s'est donné comme mission de contribuer à enrichir la vie des personnes et des communautés depuis plus de 125 ans.

Solidité

Notre actif sous gestion s'élève à plus de 510,2 G\$ et nous servons plus de 10 millions de membres, clientes et clients¹.

Expérience

Nous vous offrons la fiabilité et la force de nos plus de 75 ans d'expérience en assurances de personnes². Soyez sans crainte, vous êtes entre bonnes mains!

Expertise en placement

Bénéficiez de l'expertise de Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) dans la gestion du fonds du contrat avec participation, qui administre plus de 124,2 G\$ d'actifs³ pour le compte de clients institutionnels. Fondée en 1998, DGIA s'appuie sur une équipe de plus de 100 professionnels aguerris qui investissent dans un éventail de classes d'actifs : titres à revenu fixe, actions ou actifs réels comme l'immobilier et les infrastructures. Une gestion prudente du risque, et des pratiques d'investissement responsable font partie intégrante du processus stratégique de DGIA, et se traduisent par la création de valeur à long terme pour sa clientèle.



LE SAVIEZ-VOUS?

Service d'accompagnement pour tous

L'assurance vie avec participation vous offre aussi de profiter de ressources appropriées pour améliorer votre quotidien ou pour vous accompagner lors de moments difficiles.

Assistance téléphonique

Obtenez des conseils santé du personnel infirmier sur la nutrition, la prise de médicaments, les troubles médicaux, etc.⁴

Ce service est accessible 24 h/24, 7 j/7.

¹ Source : [Bref aperçu de notre coopérative | Desjardins au 31 décembre 2025](#)

² Source : [Notre histoire – DSF – Desjardins Assurance vie](#)

³ Source : [Desjardins Gestion internationale d'actifs | Desjardins au 31 décembre 2025](#)

⁴ Ce service d'accompagnement n'est pas une obligation contractuelle. Desjardins Assurances se réserve le droit d'y mettre fin en tout temps, sans autre préavis.

Assurance vie avec participation

POUR OPTIMISER VOTRE PATRIMOINE

L'assurance vie avec participation est une protection qui offre la possibilité d'augmenter la valeur de votre patrimoine et d'accéder à des liquidités pour répondre à vos besoins financiers.

Avantages

L'assurance vie avec participation de Desjardins Assurances est une protection permanente qui vous permet de recevoir une part des bénéfices accumulés sous forme de participations. Vous avez le choix entre plusieurs options de participation et certaines d'entre elles augmentent la valeur de rachat de votre contrat ainsi que le montant payable lors du décès de la personne assurée. Voici quelques-uns de ses nombreux avantages :

Préserver la valeur du patrimoine et créer de la richesse au décès



Grâce à la croissance de la prestation de décès, cette assurance protège une partie ou l'intégralité de la valeur de votre patrimoine. Elle pourrait aider à couvrir les impôts et autres dépenses inhérentes à un décès, tout en laissant un plus grand bien successoral à vos proches.

Accéder à la valeur de rachat de votre vivant



La valeur de rachat croissante peut contribuer à :

- bonifier votre revenu de retraite⁵ ;
- financer les études postsecondaires de vos enfants ou petits-enfants⁵ ;
- profiter d'une occasion de placement⁵.

Protéger l'entreprise



Votre assurance facilite la gestion du risque lié à la perte d'une personne clé de votre entreprise.

Grâce à un accès à la valeur de rachat croissante du contrat, vous pouvez :

- soutenir des projets de développement⁵ ;
- bonifier le revenu de retraite d'un actionnaire ou d'un associé⁵ ;
- préparer le transfert de votre entreprise et protéger son avenir en cas de décès.

Elle permet de diversifier les actifs tout en répondant à un besoin d'assurance et peut contribuer à réduire l'impôt à payer. Par exemple, en utilisant le surplus de liquidité pour payer les primes d'assurance au lieu de faire des placements, vous pouvez réduire le revenu imposable de votre entreprise.

Faire un don philanthropique à un organisme de votre choix



La croissance de la protection peut aider à bonifier la somme versée à un organisme de bienfaisance.

⁵ Des conséquences fiscales sont possibles.

Ce produit est-il pour vous ?

L'assurance vie avec participation de Desjardins Assurances offre des solutions avantageuses pour votre planification financière, que vous soyez parents, grands-parents, professionnels ou propriétaires d'entreprise, ou tout ça à la fois. Conçue pour vous aider à accroître votre patrimoine successoral, la valeur de rachat peut servir à financer un projet à moyen ou long terme.



Parents et grands-parents

Options de paiement sur 5 ans ou 10 ans permettant d'acquitter toutes les primes avant de transférer le contrat à vos enfants ou petits-enfants⁶ à l'âge adulte.



Propriétaires d'entreprise

Ce produit vous permet de gérer le risque lié à la perte d'une personne clé, de minimiser l'incidence fiscale du revenu de placement passif et de disposer de liquidités supplémentaires pour divers projets, dont votre retraite⁷.



Professionnels

Vous recherchez une assurance vie permanente offrant à la fois de la souplesse, des garanties et des valeurs au contrat intéressantes ? Cette solution est pour vous !

⁶ L'enfant ou petit-enfant assuré ou son parent devrait être désigné comme preneur subrogé (et non comme simple héritier) pour éviter une disposition fiscale imposable du contrat lors du transfert de propriété au décès. Il doit y avoir un seul assuré au contrat au moment du transfert de propriété pour éviter une disposition fiscale imposable. Veuillez consulter votre conseiller fiscal.

⁷ Des conséquences fiscales sont possibles.

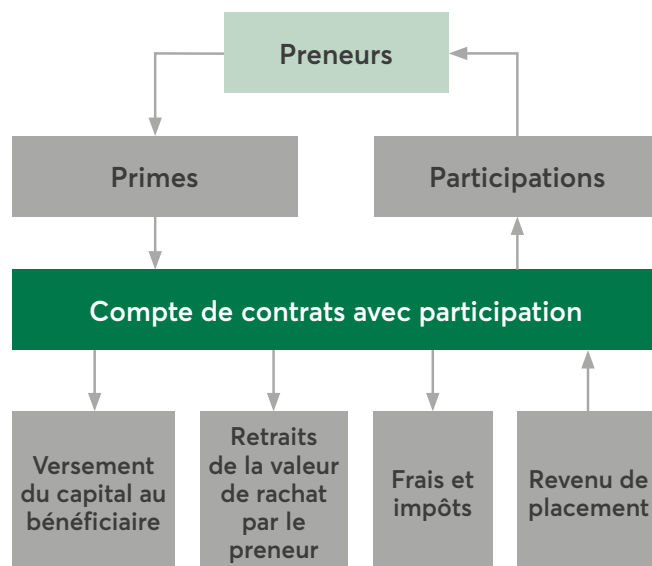
Fonctionnement du contrat d'assurance vie avec participation

L'assurance vie avec participation de Desjardins Assurances se caractérise par des montants de primes garanties qui resteront les mêmes pendant la période de paiement choisie⁸. De plus, cette assurance offre une prestation de décès de base de même que des valeurs de rachat garanties qui augmentent avec le temps.

Les primes d'assurance vie avec participation que vous versez, de même que celles versées par tous les preneurs d'autres contrats de même type, sont regroupées et déposées dans un compte distinct appelé Compte de contrats avec participation.

En tant que preneur⁹ d'un contrat d'assurance avec participation, vous profitez de la performance de ce compte en recevant des participations. Prenez note que ces participations ne sont pas garanties. Elles varient en fonction de divers facteurs, dont le rendement des placements, le taux de mortalité et les frais et impôts payés par l'assureur, entre autres.

Ces participations pourraient être accordées annuellement, à la date anniversaire du contrat, si le résultat du compte surpasse les hypothèses ayant servi à déterminer les valeurs garanties. Une fois accordées, les participations vous appartiennent.



Vous pouvez utiliser ces participations pour :

- souscrire une assurance additionnelle pour augmenter la valeur de rachat de votre contrat et accroître la croissance de votre patrimoine¹⁰,
- réduire le paiement de la prime annuelle¹¹,
- obtenir une remise en argent¹²,
- laisser les participations en dépôt pour gagner des revenus d'intérêts¹².

⁸ Si aucune modification dans le contrat.

⁹ En termes contractuels, le terme preneur désigne le ou la titulaire du contrat.

¹⁰ Le supplément d'assurance est la seule option offerte au moment de la vente du produit PAR Payable 5 ans. Les options bonifications d'assurance libérée, remise en argent et participations en dépôt pourraient être disponibles 10 ans après l'émission du contrat si le test d'exonération est respecté.

¹¹ Cette option n'est pas offerte sur le produit PAR Payable 5 ans.

¹² Des conséquences fiscales sont possibles.

Stratégie en gestion d'actifs du compte de contrats avec participation

Fourchettes cibles du compte de contrats avec participation

Classes d'actifs	Fourchette cible (%)**
Encaisse et placements à court terme	0 à 5
Obligations gouvernementales	30 à 55
Obligations des sociétés	
Prêts hypothécaires et commerciaux	
Obligations à haut rendement	5 à 15
Prêts bancaires	
Actions privilégiées	0 à 10
Revenu fixe	45 à 75
Actions ordinaires	5 à 25
Actions privées	0 à 15
Dette privée*	0 à 15
Infrastructure	0 à 15
Immobilier	0 à 15
Placements alternatifs	20 à 40
Stratégies spécialisées (marché neutre)	0 à 5

* La dette privée est à la fois une forme de revenu fixe et une sous-catégorie des placements alternatifs. Le type de dette privée inclus dans le portefeuille lui confère un profil rendement/risque attendu plus proche des autres lignes du bloc des placements alternatifs du portefeuille que de celles du bloc du revenu fixe.

** Fourchette adoptée lors de la récente révision de l'allocation stratégies d'actifs.

Rôle du taux d'intérêt du barème des participations

Le taux d'intérêt du barème des participations fait partie des facteurs servant à déterminer les participations. Il permet de tenir compte du rendement des placements, mais il ne s'agit pas du taux de croissance directement applicable à votre contrat d'assurance.

Pour réduire l'effet des fluctuations du marché, on applique une méthode de lissage qui consiste à répartir les gains et les pertes des placements sur plusieurs années. Cette méthode favorise la stabilité des participations accordées et du taux d'intérêt du barème des participations.

Stabilité de la performance financière

En plus de la méthode de lissage utilisée pour atténuer les variations annuelles des participations accordées, la stabilité à long terme du taux d'intérêt du barème des participations repose également sur une composition robuste du portefeuille¹³ qui mise sur la diversification des classes d'actifs pour réduire la volatilité.

¹³ Consultez la brochure Stratégie et performance du compte des contrats avec participation.

Flexibilité de nos produits

Desjardins Assurances vous offre trois solutions avantageuses pour répondre à vos besoins personnels, gérer les risques de votre entreprise, ou une combinaison des deux.

Nos produits comportent plusieurs options de paiement des primes pour mieux répondre à votre situation.

Notre gamme de produits

	PAR PAYABLE 5 ANS	PATRIMOINE BONIFIÉ	CROISSANCE ACCÉLÉRÉE
Accumulation des participations	Participations maximisées à long terme		Participations accrues durant les 10 à 15 premières années
Options du paiement des primes	Paie ment rapide sur 5 ans	Paie ment sur 10 ans, 20 ans ou jusqu'à l'âge de 100 ans	
Option de dépôt supplémentaire	Non offerte	L'option de dépôt supplémentaire est offerte pour : • les options de participation Bonification d'assurance libérée et Supplément d'assurance • toutes les options de paiement des primes	
Primes	Montant de la prime reste le même pour toute la durée de paiement choisie		

Options de participations

Les options de participations varient selon le produit et influencent grandement l'augmentation de la valeur de votre contrat :

- Bonifications d'assurance libérée (BAL) : permet d'acheter de l'assurance libérée additionnelle par le biais des participations annuelles et favorise la croissance des valeurs du contrat.
- Supplément d'assurance¹⁴ : permet de souscrire une assurance avec une prime moins élevée en raison de la protection temporaire qui est progressivement remplacée par une protection permanente.
- Réduction de la prime annuelle : permet de diminuer le montant de la prime annuelle ou de le réduire à zéro grâce à la participation créditée chaque année.
- Remise en argent¹⁵ : permet de recevoir annuellement le montant des participations qui vous sont accordées en espèces.
- Participations en dépôt¹⁵ : les participations sont déposées dans un compte d'épargne géré par Desjardins Assurances, et admissibles à des retraits au besoin.

¹⁴ Seule option disponible au moment de la vente du produit PAR Payable 5 ans. Les options BAL, remise en argent, et participations en dépôt pourraient être disponibles 10 ans après l'émission du contrat si le test d'exonération est respecté.

¹⁵ Des conséquences fiscales sont possibles.

Options de paiement des primes garanties du contrat de base



Le produit **PAR PAYABLE 5 ANS**

PAYABLE EN 5 ANS

Ce **produit unique** sur le marché a l'avantage d'être simple et ne nécessite qu'un engagement à court terme. Il convient :

- Aux personnes qui prendront leur retraite dans un avenir proche ou à toutes celles qui désirent payer leurs primes rapidement tout en bénéficiant d'une croissance de la valeur à long terme.
- Aux parents ou grands-parents qui veulent protéger l'assurabilité de leurs enfants ou petits-enfants et payer la totalité de la prime avant de leur transférer le contrat d'assurance¹⁶. Il s'agit d'une excellente solution pour bonifier le revenu d'un régime enregistré d'épargne-études¹⁷ et assurer l'avenir financier des petits-enfants sans leur transférer le fardeau des primes.
- Aux propriétaires d'entreprise qui ne veulent pas avoir d'obligations financières à long terme pour mieux répondre au besoin du plan financier de l'entreprise.



Les produits **PATRIMOINE BONIFIÉ** et **CROISSANCE ACCÉLÉRÉE**

PAYABLE EN 10 ANS

Pour bénéficier d'une croissance plus élevée à moyen terme et se libérer rapidement du paiement des primes.

C'est une solution intéressante pour les parents ou grands-parents qui souhaitent protéger leurs enfants ou petits-enfants¹⁶, et pour les professionnels et les propriétaires d'entreprise qui désirent profiter de la croissance de la valeur du contrat sans avoir la charge de la prime à moyen terme.

PAYABLE EN 20 ANS

Cette option permet de trouver un équilibre entre la croissance de la valeur et l'accessibilité des primes.

Il s'agit d'une solution pour une personne qui veut accroître son capital décès initial et garantir la fin des primes à plus long terme.

PAYABLE JUSQU'À L'ÂGE DE 100 ANS

Pour profiter des avantages de l'assurance vie avec participation tout en payant des primes abordables. Les primes cessent à l'âge de 100 ans, mais la protection demeure en vigueur et les participations continuent d'être créditées chaque année jusqu'au décès ou au rachat de la police.

Cette option répond aux besoins de la planification successorale. Elle peut servir à protéger la prestation de décès contre l'inflation.

¹⁶ L'enfant ou petit-enfant assuré ou son parent devrait être désigné comme preneur subrogé (et non comme simple héritier) pour éviter une disposition fiscale imposable du contrat lors du transfert de propriété au décès. Il doit y avoir un seul assuré au contrat au moment du transfert de propriété pour éviter une disposition fiscale imposable. Veuillez consulter votre conseiller fiscal.

¹⁷ Des conséquences fiscales sont possibles.

Option de dépôt supplémentaire

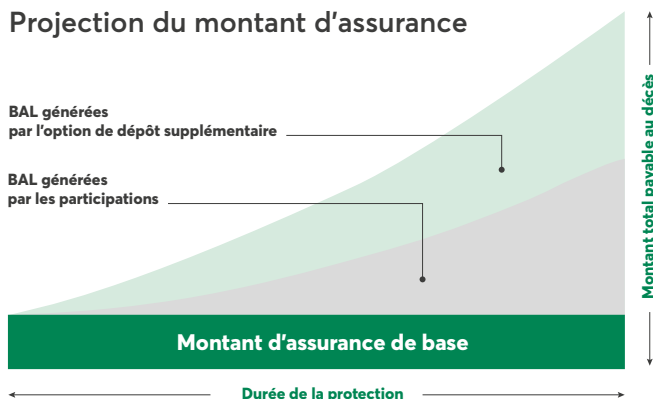
L'option de dépôt supplémentaire vous permet d'effectuer des dépôts, en plus du paiement de la prime garantie, afin de profiter d'une croissance potentielle plus importante de la valeur de rachat du contrat et de la prestation de décès versées au bénéficiaire de votre choix.

Les dépôts sont volontaires et permettent d'acheter des bonifications d'assurance libérée en plus de celles achetées avec les participations. Cette option vous permet donc d'adapter la protection à vos besoins personnels ou vos besoins d'entreprise tout en bénéficiant des avantages fiscaux de l'assurance vie avec participation.

L'option de dépôt supplémentaire pourrait vous procurer les avantages suivants :

- Accéder à des liquidités à court terme pour financer des projets particuliers¹⁸
- Utiliser les participations et les valeurs de rachat accumulées afin de réduire la période de paiement des primes
- Bonifier votre revenu à la retraite¹⁸
- Accroître la valeur du patrimoine familial

Projection du montant d'assurance



¹⁸ Des conséquences fiscales sont possibles.

Flexibilité des dépôts

L'option de dépôt supplémentaire de Desjardins Assurance offre une grande flexibilité et vous permet de faire des dépôts en fonction de vos besoins.

- La somme des dépôts effectués au cours de la première année d'assurance détermine le dépôt annuel permis pour les années suivantes.
- Après la première année, vous pourrez réduire, arrêter ou reprendre les dépôts à votre convenance, sans avoir à fournir de preuves de bonne santé.
- Chaque dépôt versé doit respecter les montants minimums fixés par Desjardins Assurances.

Une **année d'assurance** correspond à chaque période d'un an qui suit la date de début de l'option.

Fréquence et durée des dépôts

Vous pourrez effectuer des dépôts périodiques, ponctuels ou une combinaison des deux, jusqu'à l'âge de 100 ans.

- **Dépôts ponctuels :** un ou plusieurs dépôts versés au cours d'une même année d'assurance. Un dépôt ponctuel ne fait pas partie d'une série de dépôts et peut être effectué à tout moment.
- **Dépôts périodiques :** dépôts versés à intervalles réguliers, mensuels ou annuels, selon la même fréquence que le paiement des primes garanties du contrat de base.

Vous perdrez le droit d'effectuer des dépôts si...

- Vous changez l'option de participation de votre contrat pour la remise en argent, la réduction de prime ou les participations en dépôt.
- Vous échangez la valeur de rachat pour souscrire à une assurance libérée réduite.



Utilisation des valeurs de rachat accumulées

En tant que preneur, vous pouvez utiliser les valeurs de rachat accumulées dans votre contrat, qu'elles soient garanties ou non garanties, lorsque vous en avez besoin. Voici les différentes façons de procéder¹⁹ :

1

Retirer la valeur de rachat non garantie²⁰

Vous pouvez retirer une partie ou la totalité de la valeur de rachat non garantie générée par les bonifications d'assurance libérée. Le montant de votre retrait réduit cette valeur de rachat en conséquence. La prestation de décès générée par les bonifications d'assurance libérée est réduite dans la même proportion que le retrait demandé.

2

Effectuer un rachat partiel ou total²⁰

Possibilité d'effectuer un rachat partiel de l'assurance de base; dans ce cas, la prestation de décès garantie est réduite proportionnellement à la valeur de rachat garantie demandée.

Vous pouvez aussi procéder au rachat total du contrat en mettant fin à votre protection.

3

Demander une avance sur contrat²⁰

Vous pouvez demander une avance pouvant atteindre jusqu'à 100 % de la valeur de rachat de votre contrat, moins une année d'intérêts sur l'avance demandée. La valeur de rachat disponible correspond à la valeur de rachat totale, moins tout solde impayé des avances.

Les remboursements peuvent être effectués à tout moment. Toutes les avances non remboursées, y compris les intérêts exigibles²¹, seront déduites du montant payable au décès ou du montant versé en cas de rachat.



¹⁹ Les différentes utilisations possibles varient selon le produit et l'option de participation.

²⁰ Des conséquences fiscales sont possibles.

²¹ Il s'agit d'un taux variable.

4

Demander l'arrêt du paiement des primes et obtenir l'assurance libérée réduite

Si vous désirez cesser de payer les primes, vous pourrez utiliser la valeur de rachat pour souscrire une assurance libérée réduite qui vous permettrait de rester assuré toute la vie pour un montant inférieur à la couverture initiale. La valeur de rachat sert alors de prime unique pour ce nouveau montant d'assurance. Les montants de l'assurance libérée réduite figurent au contrat.

L'assurance libérée réduite peut donner droit à des participations accordées selon le barème en vigueur. Les montants d'assurance libérée réduite relatifs à l'assurance de base sont garantis et varient selon le produit.

Modification de l'option de participation à la suite de l'exercice de l'assurance libérée réduite :

- l'option de participation Supplément d'assurance sera remplacée par l'option Bonifications d'assurance libérée
- l'option de participation Réduction de la prime annuelle sera remplacée par l'option Participations en dépôt
- l'option de dépôt supplémentaire ne sera plus disponible. Vous ne pourrez donc pas continuer à effectuer des dépôts



Fiscalité

La prestation versée au décès est généralement non imposable pour le bénéficiaire (aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)). Un test est effectué chaque année afin de s'assurer que le contrat maintienne son statut d'exonération fiscale. Desjardins Assurances se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires, par exemple racheter les bonifications d'assurance libérée, refuser ou ajuster le montant des dépôts au titre de l'option de dépôt supplémentaire, ou encore refuser toute demande de modification de votre part. Lorsque ces mesures ne seront plus nécessaires, les dépôts pourront être repris en fonction du montant prévu ou admissible, sans perdre le statut d'exonération fiscale.



Protections complémentaires

Desjardins Assurances vous offre la possibilité de personnaliser votre contrat en y incluant des protections complémentaires²² qui viendront renforcer votre sécurité et répondre à votre situation unique.

Accident



Prévoit le versement d'un montant si vous décédez ou si vous subissez une fracture, une mutilation ou la perte de l'usage d'un ou de plusieurs membres (œil, main ou pied) en raison d'un accident.

Fracture accidentelle



Prévoit le versement d'un montant forfaitaire si vous êtes victime d'un accident et vous subissez une fracture, peu importe l'os fracturé. Le montant varie selon l'os fracturé.

Mutilation ou perte d'usage accidentelles



Prévoit le versement d'un pourcentage du montant d'assurance si vous subissez une mutilation à la suite d'un accident. Le pourcentage varie selon la perte subie.

Mort, mutilation ou perte d'usage accidentelles



Prévoit le versement d'un pourcentage du montant d'assurance si vous décédez ou subissez une mutilation à la suite d'un accident. Le pourcentage varie selon la perte subie. Il est payable à 100 % en cas de décès accidentel.

²² Vous référer au contrat pour connaître les protections, de même que les limitations et particularités associées à chacune d'entre elles.



Assurance vie – enfants



Permet d'obtenir un montant d'assurance vie temporaire versé au décès d'un enfant de l'assuré. Elle couvre tous vos enfants dès leur 15^e jour de vie jusqu'à l'âge de 25 ans, avec un droit de transformation en une assurance vie permanente pouvant atteindre jusqu'à 5 fois le montant de base choisi, sans preuves d'assurabilité.

Fracture accidentelle – enfants



Prévoit le versement d'un montant si l'un de vos enfants subit une fracture en raison d'un accident. Les enfants sont couverts dès leur 15^e jour de vie et jusqu'à l'âge de 25 ans.

Garantie d'assurabilité



Permet de souscrire des montants d'assurance supplémentaires sans preuves d'assurabilité, un moyen idéal de protéger votre assurabilité et celle des autres assurés.

Garantie d'assurabilité entreprise (GAE)



Permet aux propriétaires d'une entreprise en expansion de souscrire un montant d'assurance supplémentaire en fonction de l'augmentation de la juste valeur marchande de l'entreprise, sans preuves d'assurabilité. Cette protection vous offre la possibilité de souscrire une assurance additionnelle pouvant atteindre jusqu'à 3 fois le montant de la GAE au cours des 10 premières années du contrat.

Exonération des primes en cas d'invalidité



Prévoit un congé de paiement de vos primes si vous devenez totalement invalide pendant plus de 6 mois avant l'âge de 60 ans.



Vous êtes unique.

L'assurance vie avec participation de Desjardins Assurances vous offre **le choix, la flexibilité et les garanties** pour répondre à votre situation particulière.

Vous avez des questions?

Pour en apprendre davantage, rendez-vous sur notre site à desjardinsassurancevie.com, ou contactez votre conseiller pour obtenir des conseils sur le type d'assurance qui vous convient.



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins^{MD}, Desjardins Assurances^{MC}, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence. 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013